



Conditions générales d'utilisation de la Suite de Sécurité Orange

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

- *Identifiant* : code d'activation ou compte Orange permettant au Client d'utiliser la « Suite de Sécurité Orange » ;
- *Client* : personne ayant souscrit une Offre à un Service d'accès Internet proposé par la société Orange ;
- *Éditeur Tiers* : société Tiers qui édite le Logiciel ;
- *Logiciel* : l'ensemble des logiciels édités par un Éditeur Tiers permettant d'utiliser la « Suite de Sécurité Orange » ;
- *Suite de Sécurité Orange* : Logiciel contenant diverses fonctionnalités permettant de se protéger des risques numériques accessible en option ou en complément de l'Offre compatible souscrite par le Client.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent en cas de souscription par le Client d'une Offre compatible avec la Suite de Sécurité Orange, en ce sens elles s'appliquent de manière accessoire aux conditions de l'Offre souscrite auprès d'Orange.

ARTICLE 3. OBJET

La « Suite de Sécurité Orange » est un Service qui permet au Client, moyennant un paiement mensuel ou sur demande en fonction de l'Offre souscrite, de bénéficier d'un outil limitant les risques numériques.

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange met à disposition de ses Clients la « Suite de Sécurité Orange ». Les autres obligations, notamment celles relatives à la conformité du Logiciel et à ses spécifications contractuelles et sa documentation, ainsi qu'à son fonctionnement, sont prévues dans la licence définie par l'Éditeur Tiers du Logiciel, qui doit être préalablement acceptée par le Client avant toute utilisation dudit Logiciel.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUITE DE SÉCURITÉ ORANGE

La « Suite de Sécurité Orange » est incompatible avec toutes options de protection antérieures. Dans le cadre du Service, le Client peut bénéficier de cinq (5) licences maximums, pour cinq (5) équipements compatibles.

Le Client est responsable de l'utilisation du Logiciel sur l'ensemble de ses équipements.

Pour pouvoir bénéficier de la « Suite de Sécurité Orange », le Client doit posséder un équipement présentant les caractéristiques techniques minimales indiquées à l'adresse suivante : <https://oran.ge/3775Zzz>. Avant toute installation, le Client s'engage à vérifier la compatibilité du Logiciel avec son installation informatique. Le Client s'engage préalablement à toute installation, à désinstaller tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

Le Logiciel peut ne pas avoir d'effet sur les éventuels virus ayant infecté le système du Client avant son installation.

ARTICLE 5. FONCTIONNEMENT DE L'OPTION SUITE DE SÉCURITÉ ORANGE

Le contenu de la Suite de Sécurité Orange est précisé dans les conditions de licence de l'Éditeur Tiers.

Le Logiciel ne peut pas fonctionner correctement lorsque le système d'exploitation du Client présente une faille de sécurité. Le Client doit procéder à des mises à jour régulières de son système d'exploitation ainsi que des différents logiciels utilisés. Orange rappelle au Client qu'aucun dispositif de sécurité ne procure une protection absolue contre les risques numériques. La mise à jour du Logiciel se fera exclusivement par téléchargement qui, le cas échéant, restera à la charge du Client.

Le Client est informé que la Suite de Sécurité Orange peut faire l'objet de mise à jour. En fonction de la mise à jour concernée, le Client est informé au préalable dans un délai raisonnable. Il appartient alors au client de mettre à jour la Suite de Sécurité Orange en téléchargeant la nouvelle version et en désinstallant la version précédente pour installer la nouvelle version.

ARTICLE 6. SERVICE CLIENTS COMMERCIAL ET TECHNIQUE (ASSISTANCE, SAV, RÉCLAMATIONS...)

L'adresse du Service Clients figure sur la facture de son Offre de Service d'accès.

Orange met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir de l'équipement du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique au numéro et au tarif indiqués figurant sur la facture de l'Offre souscrite par le Client. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son Identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf (9) chiffres qui correspond au « Numéro Client » sur les factures) fournis à la souscription par Orange.

ARTICLE 7. IDENTIFIANT

À l'issue de la souscription de la « Suite de Sécurité Orange », le Client reçoit par mail dans un délai de deux (2) jours suivant la souscription toutes les informations nécessaires pour télécharger et installer le Logiciel.

Cet Identifiant est personnel et confidentiel. Le Client s'engage à n'utiliser son Identifiant que sur ses équipements et dans un cadre familial.

En cas de vol de son Identifiant, le Client en informera immédiatement Orange et ce, par tout moyen.

La responsabilité du Client, quant à l'utilisation de son Identifiant, sera dérogée à l'égard d'Orange dès cette information.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de son Identifiant, la responsabilité du Client ne sera dérogée à l'égard d'Orange qu'à compter de l'information faite par le Client à Orange.

ARTICLE 8. DURÉE DE L'OPTION SUITE DE SÉCURITÉ ORANGE

La « Suite de Sécurité Orange » est souscrite pour une durée d'un (1) mois minimum. Au-delà, elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un (1) mois sauf en cas de résiliation conformément à l'article « Résiliation ».

ARTICLE 9. PRIX DE LA SUITE DE SÉCURITÉ ORANGE

Les tarifs en vigueur sont disponibles dans la Fiche Tarifaire de l'Offre souscrite et mis à jour en consultation sur le site d'Orange accessible à l'adresse www.orange.fr.

ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ

Le Client doit utiliser le Logiciel de la « Suite de Sécurité Orange » conformément aux présentes conditions générales d'utilisation et au contrat de licence qui le lie à l'Éditeur Tiers dès la souscription à la « Suite de Sécurité Orange » ainsi qu'aux instructions d'utilisation données.

Orange ne saurait être responsable de l'utilisation faite par le Client du Logiciel et notamment Orange ne sera pas responsable en cas d'intrusion ou d'infection liée à un niveau de paramétrage insuffisant et/ou en cas d'absence de mise à jour du système d'exploitation ainsi que des logiciels du Client et/ou en cas de conflit entre le Logiciel et des logiciels aux fonctionnalités équivalentes.

Enfin, la responsabilité d'Orange ne pourra être recherchée si, à l'issue de l'abonnement, le Client subit un dommage du fait qu'il n'a pas pris les précautions nécessaires pour que son équipement bénéficie d'une protection équivalente à celle proposée par la « Suite de Sécurité Orange ».

ARTICLE 11. RÉSILIATION

La résiliation à l'initiative du Client de la « Suite de Sécurité Orange » devra être réalisée en ligne sur le site d'Orange accessible à l'adresse www.orange.fr (rubrique « Mes contrats »). Une fois la résiliation effective, le Logiciel sera automatiquement désactivé.

ARTICLE 12. RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions en vigueur du code de la consommation, le Client ayant souscrit à distance a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le Service Clients Orange, dans un délai de vingt-et-un (21) jours calendaires à compter de la date de la commande.